

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 471X-CA-7304

concernant le renouvellement d'un bail relatif à la location d'espaces à la Place Lapointe à Saint-Jérôme

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante et onzième réunion (**extraordinaire**) tenue par consultation électronique entre le mardi 14 mai 2024 à 8 h 30 et le jeudi 16 mai 2024 à 16 h 30.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « *Pouvoirs des instances statutaires* »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la nécessité de maintenir la location d'espaces pour pallier l'insuffisance de locaux au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU le déficit des espaces disponibles par rapport aux espaces normalisés au campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que les modalités et les conditions de la conclusion d'un nouveau bail sont à négocier;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la directrice du Service des terrains et bâtiments pour négocier un bail avec « Place Lapointe Inc. » pour une durée maximale de cinq (5) ans avec une option de renouvellement à être négocié, à un coût ne dépassant pas deux cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars (232 596 \$) annuellement avant taxes;

DE MANDATER, le vice-recteur à l'administration, et aux ressources et la secrétaire générale pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit bail à être négocié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale